

# Pour une gestion en réseau des réserves de Corse



N. Croce

*Cet article présente une démarche originale de diagnostic global, qui a été réalisé sous l'égide de l'Office de l'environnement de la Corse avec le soutien de l'ONCFS et des deux FDC concernées. Elle a pour objectif la mise en œuvre d'une gestion concertée des réserves de chasse et de faune sauvage présentes sur l'île.*

**Ségolène Travichon<sup>1</sup>,  
Jean-Paul Mariani<sup>2</sup>,  
Roger Pantalacci<sup>3</sup>,  
Pierre Benedetti<sup>4</sup>,  
Jean-Charles Gaudin<sup>5</sup>**

1 ONCFS, Direction des actions territoriales – Saint-Benoist, Auffargis.

2 ONCFS, Délégation régionale Alpes-Méditerranée-Corse – Corte.

3 Office de l'environnement de la Corse.

4 ONCFS, Brigade mobile d'intervention de Corse – Moltifao.

5 ONCFS, Délégation régionale Alpes-Méditerranée-Corse – Graveson.

La loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse complète l'article L. 422-27 du Code de l'environnement par les dispositions suivantes : « En Corse, les conditions d'institution et de fonctionnement des réserves de chasse sont fixées par

délibération de l'Assemblée de Corse. ». Cette délibération a été prise le 1<sup>er</sup> avril 2005 et constitue la base réglementaire pour les réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS) en Corse.

L'Office de l'environnement de la Corse (OEC), établissement public de la Collectivité territoriale de Corse (CTC), est chargé de l'instruction des dossiers de classement ou d'abrogation des RCFS, ainsi que de leur suivi administratif et technique. L'OEC a ainsi souhaité établir dans un premier temps un état des lieux diagnostic des 49 réserves de chasse de Corse. Il s'est adjoint pour cela les services de l'ONCFS, en collaboration avec les deux fédérations départementales des chasseurs (FDC) de la Corse. Ce travail conjoint a consisté dans un premier temps à élaborer une méthodologie de diagnostic, puis à réaliser un état des lieux des RCFS, et enfin à faire un travail de prospective.

## La réalisation de l'état des lieux

Dans le cadre de ce transfert de compétence, l'OEC a souhaité initier une démarche concertée à l'échelle régionale et un groupe de travail RCFS a été créé (OEC, ONCFS, FDC 2A et FDC 2B). Aussi, afin de disposer d'une approche méthodologique globale et efficiente des RCFS en Corse, une fiche type d'évaluation des réserves a été élaborée, chaque partenaire du groupe de travail étant impliqué directement dans le renseignement des différentes rubriques de la fiche.

Cette fiche comporte six rubriques :

- *La partie administrative* (OEC et ONCFS) comprend une carte d'identité de la réserve (département, commune, superficie, altitude). Elle reprend l'analyse de la validité des arrêtés de création, identifie le propriétaire, le détenteur du droit de chasse et le gestionnaire. Enfin, elle détermine si le dossier administratif est complet.

- *La partie écologique* (OEC et ONCFS) consiste à déterminer les habitats concernés, les espèces principales présentes sur la réserve, à lister les protections réglementaires, les inventaires. L'impact humain est également évalué : voies de pénétration, agriculture, activités forestières, sportives, touristiques, urbanisation et estimation du niveau de braconnage. La méthode a consisté en une étude bibliographique et une enquête auprès des agents de l'ONCFS, des techniciens des FDC et de divers spécialistes (ornithologues, botanistes, agents du PNR, chirop-térologues... Un aperçu de l'inventaire faunistique figure au **tableau 1**).

- *La partie relative à la gestion*, renseignée par le gestionnaire lui-même, liste la réglementation en place, les actions menées en faveur de la faune et des habitats, les conventions, l'existence d'un plan de gestion, les autres modalités de gestion (forestières, Natura 2000). Elle demande au gestionnaire s'il est prêt à s'engager dans l'élaboration d'un plan de gestion et enfin recueille son avis : maintien, modification ou abrogation de la réserve.

- *La partie sociologique* (OEC et FDC) consiste à interroger le détenteur du droit de chasse, le propriétaire, les chasseurs locaux afin d'obtenir leur avis sur la réserve (maintien, modification ou abrogation).

- *La grille d'évaluation* reprend les points principaux et résume les différents aspects analysés.

- *Le bilan* est effectué lors d'une réunion de travail avec les trois partenaires. Il propose des orientations pour chaque réserve (conservation avec ou sans modifications, abrogation).



P. Moneglia

**La sittelle corse, patrimoniale et emblématique (ici une femelle prise dans la Réserve de Tartagine).**

**Tableau 1 – Diagnostic écologique : nombre de réserves concernées par la présence des espèces listées**

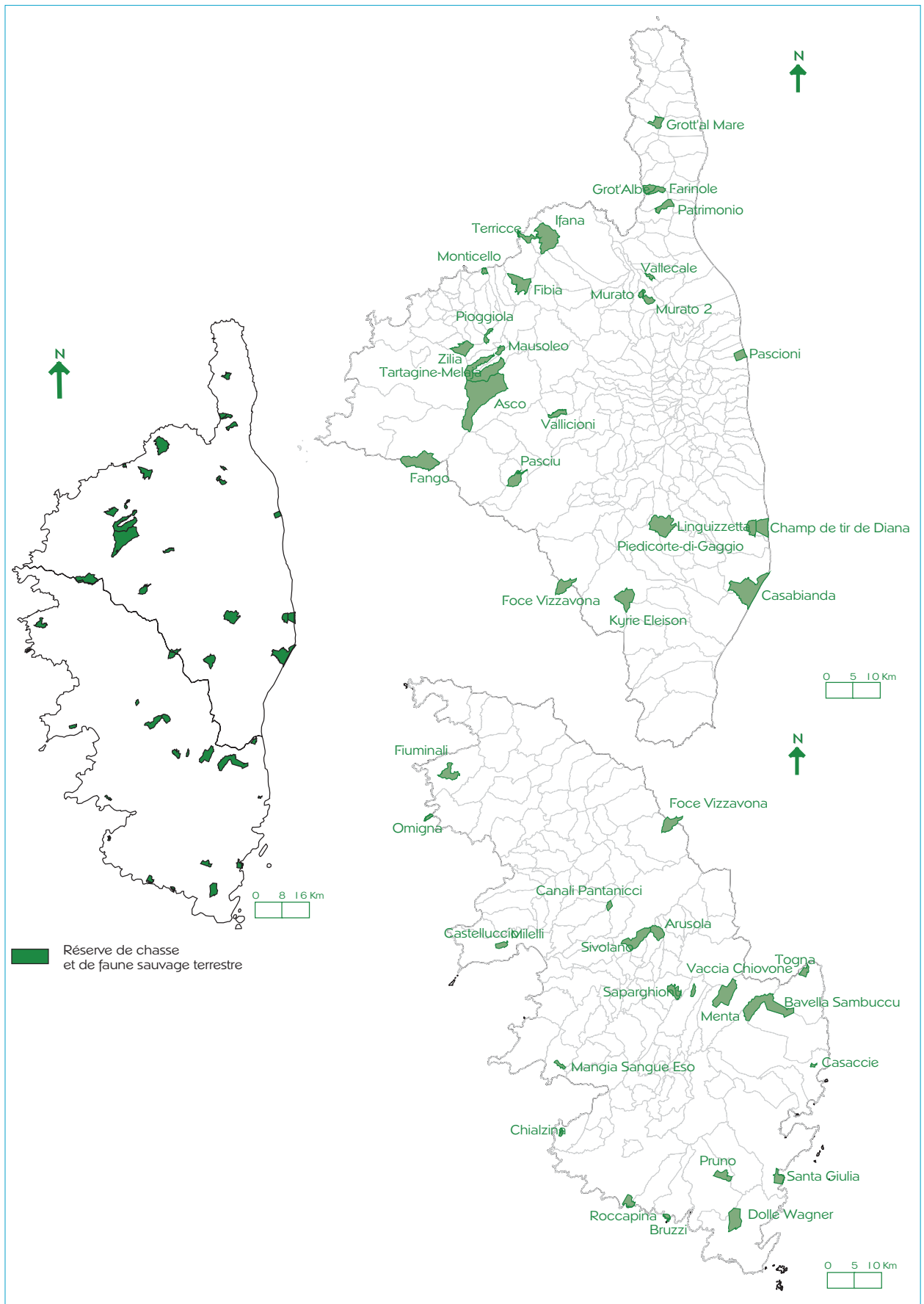
Mammifères	Nombre de réserves	Avifaune	Nombre de réserves
Mouflon	7	Perdrix rouge <sup>1</sup>	34
Sanglier	32	Grands rapaces <sup>1</sup>	20
Lapin	9	Sittelle corse <sup>1</sup>	5
Lièvre	24	Oiseaux d'eau <sup>2</sup>	9
Cerf	2	Colombidés <sup>2</sup>	16
Chauves-Souris	7	Turdidés <sup>2</sup>	16
		Bécasse des bois <sup>2</sup>	14
		Caille des blés <sup>2</sup>	4

<sup>1</sup> - espèces sédentaires.

<sup>2</sup> - espèces migratrices.

### Les résultats de l'état des lieux

Cet état des lieux a permis de mettre en évidence une grande hétérogénéité, tant au niveau des arrêtés de création que des gestionnaires. Par conséquent, il serait nécessaire dans un premier temps que la réactualisation de tous les arrêtés soit effectuée dans les meilleurs délais, afin de disposer d'un ensemble homogène. En ce qui concerne la gestion, sur les 49 réserves de chasse et de faune sauvage de Corse (**carte 1**), 2 sont gérées par l'ONCFS (Asco et Casabianda, laquelle est en attente d'abrogation), 3 par l'ONF (dont Bavella où l'ONCFS est pressenti comme futur gestionnaire), 20 par la FDC de Corse-du-Sud et 24 par la FDC de Haute-Corse.



**Carte 1 – Localisation des réserves de chasse et de faune sauvage de Corse**

D'autre part, certains problèmes ont été mis en évidence :

- complexité du dossier quand il s'agit d'une réserve sur terrains privés (plusieurs propriétaires ont changé depuis la création, tous ne sont pas connus)
- carence voire absence de signalisation sur les réserves (une signalisation propre aux RCFS de Corse sera mise en place courant 2007 par l'OEC)
- les agents de l'ONCFS ne disposent pas toujours d'une information précise sur les limites des réserves. Un atlas a été réalisé par l'Etablissement en 2006. Une cartographie fine s'avère nécessaire pour sa mise à jour
- le nombre de réserves semble trop important pour une gestion cohérente ; une réflexion devrait être menée afin de disposer d'un réseau plus pertinent (moins de réserves, de plus grande taille, à fort intérêt cynégétique)
- un bilan écologique plus poussé de toutes les réserves est nécessaire, afin de mieux évaluer leur intérêt cynégétique et faunistique.

### Une mission d'assistance

Dans le but de répondre aux questions soulevées par le diagnostic réalisé, l'ONCFS et l'OEC ont souhaité officialiser leur collaboration par la signature d'une convention-cadre. Ainsi, les premières actions ont permis d'élaborer l'état des lieux. Cette convention pourrait aujourd'hui s'enrichir de nouvelles actions en matière d'expertise et d'assistance sur les RCFS. Il pourrait s'agir de réaliser un diagnostic approfondi de chaque réserve sur la base d'un protocole commun (analyse socio-économique, écologique, des contraintes, etc.) validé par les différents acteurs et gestionnaires. Cette analyse



**Une vue de la Réserve de Bavella, où l'ONCFS est pressenti comme futur gestionnaire.**



**Les sommets enneigés d'Asco...**

permettrait de proposer de nouvelles mesures pour une gestion cohérente des RCFS, basées sur une typologie des réserves en fonction de leur statut foncier et de leur valeur écologique (cahier des charges concernant les mesures de gestion, guide méthodologique des plans de gestion, etc.).

### Perspectives : vers un réseau des RCFS de Corse

Ce partenariat devrait permettre *in fine* la création d'un réseau performant des réserves de chasse de Corse, ayant pour objectifs :

- de veiller à une bonne cohérence géographique, écologique et cynégétique des réserves
- de centraliser et partager les données réglementaires, sociologiques, scientifiques et techniques sur les réserves
- d'informer et de sensibiliser les gestionnaires, les institutions, les associations et le public (particuliers, scolaires, universitaire).

### Conclusions

L'étude diagnostique réalisée en partenariat étroit par l'OEC, l'ONCFS et les deux FDC concernées a permis d'avoir une vision synoptique des RCFS de Corse, de leur histoire, de leur intérêt écologique et cynégétique et de leur avenir.

La mission d'expertise préconisée suite à cette première étape devrait permettre de renforcer les liens entre les partenaires, tout en permettant à terme une meilleure

cohérence territoriale, cynégétique et écologique de ces réserves de chasse et de faune sauvage.

**Une approche générale à l'échelle d'une région pour juger de la pertinence de l'ensemble des réserves de chasse est utile. Elle est en tout cas indispensable dans le cas d'écosystèmes insulaires, berceaux de nombreuses espèces voire sous-espèces. Se constitue un réseau de partenaires pour hiérarchiser les priorités et partager les outils techniques.**

### Bibliographie

- Arrêté n° 05/38 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 30 mai 2005 relatif à l'institution et au fonctionnement des réserves de chasse et de faune sauvage en Corse.
- Délibération n° 05/62 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> avril 2005 portant sur la procédure d'institution et de fonctionnement des réserves de chasse et de faune sauvage en Corse.
- Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse. 1992. Bilan et perspectives sur les réserves de chasse approuvées de Haute-Corse. 35 p.
- Travichon, S. 2006. Contribution à l'état des lieux des réserves de chasse et de faune sauvage en Corse. ONCFS, rapport interne. 16 p. ■